



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE URBAINE COMMERCIALE DE LA GALERIE DUCHESSE ANNE ET DE SES ABORDS À LESNEVEN PAR UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS ET SOCIAUX POUR UN PUBLIC DIVERSIFIÉ

Commune de Lesneven

Par arrêté préfectoral du **11 octobre 2024** une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire sont organisées conjointement pour une durée de 18 jours consécutifs du **lundi 28 octobre 2024 à 9h00 au jeudi 14 novembre 2024 à 17h00** au titre de la demande présentée par l'établissement public foncier (EPF) de Bretagne concernant le projet de requalification de la friche urbaine commerciale de la Galerie Duchesse Anne et de ses abords par une opération de logements collectifs et sociaux pour un public diversifié sur la commune de Lesneven. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles par arrêté du préfet du Finistère.

Madame Nicole Devauchelle, directeur de recherches retraitée de l'Ifremer, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Lesneven, 8 place du Château – 29260 Lesneven, lors de permanences aux jours et heures ci-après :

- lundi 28 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
- mardi 5 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
- jeudi 14 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier à la mairie de Lesneven, 8 place du Château – 29260 Lesneven ouverte du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- en version numérique sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Duplex à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le public peut consigner ses observations et propositions relatives à l'enquête publique pendant sa durée, sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, à la mairie de Lesneven, soit à l'attention du commissaire enquêteur par :

- courriel à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr
- courrier à la mairie de Lesneven

Le dossier d'enquête parcellaire composé des pièces prévues à l'article R.131-3 du CECUP est déposé pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Lesneven.

Les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le maire ou adressées par correspondance au maire ou au commissaire enquêteur, par courrier à la mairie de Lesneven.

Les observations parvenues avant 9h00 le jour de l'ouverture de l'enquête publique ou après 17h00 le jour de sa clôture ne peuvent être prises en considération.

À l'expiration du délai d'enquête et dans un délai d'un mois le commissaire enquêteur transmet au préfet les dossiers et registres d'enquête publique et parcellaire accompagnés :

- d'un rapport énonçant ses conclusions motivées sur l'utilité publique de l'opération, en précisant si elles sont favorables ou non.
- de son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et du procès-verbal de l'opération, après avoir entendu toute personne susceptible de l'éclairer.